

18 mars 2015

## **Séance conjointe des Gouvernements de la COCOF et de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

### **Plus de 360 millions pour booster la Formation et l'Enseignement à Bruxelles!**

**Le Gouvernement francophone bruxellois et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont réunis, ce 18 mars 2015, pour procéder, ensemble, à la sélection de projets formation et enseignement, cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE). Cette décision commune est un nouvel exemple du développement des synergies entre les institutions francophones au bénéfice des Bruxellois.**

Le FSE est un des instruments financiers de l'Union européenne. Il vise à soutenir l'emploi et à renforcer la cohésion sociale au sein des États membres. Il s'attache à combattre le chômage en cofinçant des projets visant à la remise à l'emploi de qualité de tous les citoyens. En ce sens, il permet de soutenir les politiques d'emploi, de formation et d'enseignement menées sur le territoire de Bruxelles.

Le Programme Opérationnel « Wallonie-Bruxelles 2020.EU » s'articule autour de 4 axes, dont le dernier est entièrement consacré à la mise à l'emploi des jeunes, véritable enjeu à Bruxelles dont le taux de chômage avoisine les 28,7% chez les moins de 30 ans.

#### **- Axe 1 : Entreprise et créativité**

Cet axe a pour objectif de promouvoir la formation des futurs indépendants et créateurs d'entreprises. À Bruxelles, environ 28 entreprises se créent chaque jour. Et 60% des entreprises ne passent pas le cap des 5 ans. Le besoin d'une formation continue tout au long de la vie est donc nécessaire au maintien d'une économie florissante.

#### **- Axe 2 : Connaissances et compétences**

Cet axe permet de soutenir la formation des chercheurs d'emploi et des travailleurs en renforçant leurs connaissances et leurs compétences. Mais il vise également à promouvoir un système de formation et d'enseignement performant et en particulier, la valorisation de l'enseignement technique et professionnel, via l'élaboration de nouveaux référentiels métiers et l'expérimentation d'outils, de méthodes pédagogiques répondant aux nouveaux systèmes d'éducation.

À Bruxelles, on constate un véritable schisme entre, d'une part, les besoins des employeurs en main d'œuvre hautement qualifiée et, d'autre part, les profils des chercheurs d'emploi. La résorption de cette inadéquation doit passer tant par la formation que l'enseignement de qualité.

#### **- Axe 3 : Société inclusive et emploi**

Cet axe permet de former des personnes extrêmement marginalisées afin qu'elles accèdent aux dispositifs de formation-insertion-mise à l'emploi. Cet axe couvre également l'accompagnement vers l'emploi des personnes handicapées ainsi que la promotion de l'égalité des chances entre homme et femme et la sensibilisation de lutte contre toute forme de discrimination.

Un projet spécifique vise aussi à accompagner les jeunes issus de l'enseignement spécialisé vers l'emploi.

#### - **Axe 4 : Intégration durable des jeunes au travail**

Cet axe vise à offrir aux jeunes de moins de 25 ans un emploi, une formation ou un stage. Il permettra également de prévenir le décrochage scolaire et d'obtenir des qualifications. Avec 28,7% de chômage chez les jeunes Bruxellois, le défi est gigantesque.

Les axes définis, les gouvernements devaient à présent sélectionner les projets rentrés dans le cadre de cette programmation. **Au total ce sont 93 projets qui ont été retenus (76 COCOF et 17 FWB).** Parmi ceux-ci, relevons :

- **Le projet « Haute Valeur Ajoutée »** de Bruxelles Formation qui cherche à renforcer, à travers ses pôles et par la formation professionnelle sous toute ses formes, la capacité des chercheurs d'emploi et des travailleurs à s'insérer durablement sur le marché du travail en développant leurs compétences et en permettant de rencontrer les besoins de la société et de recrutement des employeurs principalement dans les métiers en pénurie ;

**Dans ce cadre, l'enseignement de promotion sociale** consacrera près de 9 millions d'€ pour former les personnes qui désirent réorienter leur carrière, obtenir un diplôme ou se spécialiser. *« Concrètement, ce montant permettra notamment d'organiser des formations dans les nouvelles technologies, les langues ou les métiers en pénurie comme les aides-soignants ou électromécaniciens de développer des modules en alphabétisation et de remise à niveau dans plusieurs matières, d'obtenir, un CESS via un processus accéléré »* précise la Ministre Isabelle Simonis.

- Le projet de **formations qualifiantes pour femmes** organisé par Interface 3 qui prévoit l'organisation annuelle d'une préformation et de cinq formations qualifiantes suivies d'un stage en entreprise, pour des femmes infra-scolarisées de la Région bruxelloise et qui mènent à des profils professionnels très demandés;
- Le projet de la COCOF qui vise à **promouvoir l'Egalité des chances des personnes handicapées** sur le marché du travail et leur maintien à l'emploi. *« Les projets concernant l'insertion socio-professionnelle des personnes handicapées bénéficient d'une augmentation de 4 millions par rapport à la programmation précédente. Le service Phare (Personnes Handicapées Autonomie Recherchée) sera directement concerné à concurrence de 6,7*

*millions. A cela, il faut encore ajouter les dossiers avec une dimension « handicap » gérés par Bruxelles Formation pour un montant de 2,5 millions. C'est un signal fort donné par le Gouvernement bruxellois en ce domaine. »* a expliqué Céline Fremault, la Ministre en charge des personnes handicapées à Bruxelles.

- Toujours en matière d'égalité des chances, le projet « **Girls days-boys days** » sera renouvelé pour encourager la mixité des métiers. Un module de formation intégrant la notion de genre auprès des enseignant(e)s et futur(e)s enseignant(e)s sera mis en place.
- Le projet relatif au **Service Citoyen** qui développe des actions alternatives et novatrices spécifiques destinées à favoriser l'acquisition de compétences sociales, professionnelles et citoyennes pour des jeunes de 16 à 24 ans en particulier des jeunes désaffiliés, précarisés et ou peu diplômés.

Les Ministres Madrane et Milquet ont obtenu un montant de 1,5 millions d'euros pour mettre en œuvre un dispositif conjoint de lutte contre le décrochage scolaire. Ce montant sera doublé par la quote-part de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces **3 millions d'euros** serviront à mettre en œuvre des cellules de concertation qui ont pour objectif de **lutter contre le décrochage scolaire** en touchant prioritairement le public des « NEET » (not in education, employment or training).

Ce projet fait partie également du dispositif « **Garantie jeunes** » mis en œuvre par la Région bruxelloise.

Pour rappel, ce dispositif prévoit pour nos jeunes de moins de 25 ans de « *se voir proposer une offre de bonne qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les 4 mois qui suivent leur sortie du système scolaire ou la perte d'un emploi* ».

Dans la même perspective, Joëlle Milquet obtient **4 millions d'euros pour soutenir et développer l'enseignement en alternance (CEFA)** comme voie d'excellence vers l'emploi. Elle obtient également des montants conséquents pour le projet « AccroJump » qui permettra de lutter contre le décrochage et l'abandon scolaires dans l'enseignement qualifiant.

**Au total ce sera plus de 15 millions € de projets réservés à l'enseignement qualifiant.**

« Ce sont 140,8 millions d'euros qui sont consacrés à la Formation Professionnelle sur les 199 millions investis par l'Union européenne. Ce budget permettra de renforcer le rôle de régisseur de Bruxelles Formation puisque l'Office percevra plus de 73 millions pour financer tant ses propres actions que ceux d'autres organismes d'insertion socioprofessionnelle via des appels à projets » explique Didier Gosuin, Ministre en charge de la Formation Professionnelle.

Ce sont ainsi plus de 360 millions d'euros, dont la moitié provient du Fonds Social Européen (FSE), qui sont dédiés aux politiques de formation et d'enseignement pour

la période 2014-2020 sur le territoire bruxellois. Le budget européen permettra de renforcer les dispositifs mis en place afin d'en améliorer leur impact auprès des publics cibles.

Cabinet de Fadila Laanan  
Aurore Dierick : 0477 89 53 86

Cabinet de Rudy Demotte  
Laetitia Naklicki : 0474/84 00 49

Cabinet de Didier Gosuin :  
Pauline Lorbat : 0485 89 47 45

Cabinet de Joëlle Milquet  
Olivier Laruelle : 0479 97 13 70

Cabinet d'Isabelle Simonis  
Stéphanie Wilmet : 0479 44 25 36

Cabinet de Rachid Madrane  
Aude Lavry 0485 16 87 72

Cabinet de Céline Fremault  
Kathrine Jacobs: 0474 62 40 43